



République Française  
Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier  
Commune d'Entre-Vignes

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le 26/03/2026  
ID : 034-200086296-20260320-DLB202627-DE

Nombre de membres :  
- du conseil municipal : 23  
- en exercice : 23  
- présents : 21  
- pouvoirs : 1  
- absents : 1  
- prenant part à la délibération : 22

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de Mme Dominique LONVIS, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 16 mars 2026 - **Date de l'affichage :** 23 mars 2026

### Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlène, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GASIGLIA Éric, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé

### Membres ayant donné procuration :

MANRESA Nancy à CONGE Pascal

### Membres absents :

GRAS Denis

**Mme Charlène BLOQUEL est élue secrétaire de séance.**

### Délibération n°2026\_27 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE DE LA REGION NORD EST DE MONTPELLIER (SIERNEM)

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

Il convient de désigner de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région Nord Est de Montpellier (SIERNEM), qui regroupe 12 communes représentées chacune par 2 délégués et 6 pour Montpellier métropole.

Les communes membres sont Boisseron, Villetelle, Teyran, Saussines, Saturargues, Saint-Sériès, Saint-Jean de Corniès, Saint-Hilaire de Beauvoir, Mudaison, Galargues, Entre-Vignes et Montpellier Méditerranée.

M. le Maire propose la candidature de quatre membres du conseil municipal :

- Titulaires : Pascal CONGE, Éric GASIGLIA
- Suppléants : Dominique LONVIS, Olivier CAILLET

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

**Article 1** : DE DESIGNER les membres représentants suivants :

- Titulaires : Pascal CONGE, Éric GASIGLIA
- Suppléants : Dominique LONVIS, Olivier CAILLET

POUR : 22

CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire

  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire

  
Charlène BLOQUEL

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.